

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



1 - Les collectes préservantes

Depuis 2019, un partenariat avec l'association CALADE permettait de récupérer les déchets destinés à être réutilisés chez les particuliers. Cette expérimentation autour de l'économie circulaire était destinée aux communes de Montpezat et Combas.

En 2020, cette expérimentation a été élargie à l'intégralité du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Les particuliers enregistrent leur demande auprès des services de la collectivité en indiquant le ou les types d'objets à récupérer.

Un rendez-vous est fixé avec l'association CALADE qui se charge de venir chercher les objets chez les particuliers. Pour l'année 2020, la collecte a permis d'intervenir auprès de 84 foyers qui ont fait dont de 368 objets réutilisables ou réparables. Ce sont environ 10 tonnes de déchets qui ont été évités.



Pour l'année 2020,
368 objets

**réutilisables donnés
par 84 foyers ont été
collectés, soit environ
10 tonnes de déchets
évités.**



2 - Le compostage individuel

Composter permet de reproduire ce qui se passe naturellement dans une forêt quand les déchets animaux et végétaux se décomposent pour former la couche superficielle du sol que l'on appelle humus.

Le compostage est une technique de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin. Au cours du processus de compostage, des micro-organismes (bactéries, champignons...) et d'autres organismes de plus grande taille (acariens, vers de terre, insectes...) transforment ces résidus en compost.

Les déchets de cuisine représentent à eux seuls près d'un tiers du contenu de nos poubelles. Et tous les ans, dans les déchetteries, près de 120 kg / habitant de déchets de jardin sont collectés par la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS).

Grâce au compostage domestique, la collecte d'une partie de ces déchets peut être évitée. Composter, c'est produire un engrais naturel sain pour son jardin et contribuer à la préservation de l'environnement.



195
composteurs
vendus en 2020
3 232
foyers équipés

Le composteur distribué par la CCPS est en plastique 100 % recyclé, d'une contenance de 400 l, il est livré en kit et son montage est aisé.

Le terreau arrivé à maturité se prélève par des trappes situées au bas du composteur.

Lors de la mise en route, la maturation est assez rapide et prend de 4 à 7 mois.

Fin 2019, environ 3 232 foyers étaient équipés de composteurs, soit 195 composteurs vendus en 2020.

Les composteurs sont disponibles auprès du Service des Déchets Ménagers contre une participation de 10 euros. Un seul composteur est délivré par foyer.

Le bon de commande est inséré dans le calendrier du tri de la Communauté de Communes ou disponible sur le site internet de la CCPS : www.ccpaysdesommieres.fr.

LA COM- MUNICATION

La communication autour du tri est essentielle, le sujet des « déchets ménagers » est sensible. Ainsi, le service se doit d'informer, de sensibiliser et de conseiller afin d'être optimal. Cette communication passe entre autres par la chargée de sensibilisation mais aussi par une information claire. Les actions de pédagogie incitent les habitants à mieux trier d'où leur intérêt.

Il faut noter qu'en 2020, 1 personne a travaillé sur la communication autour des erreurs de tri.

1 - Edition de documents

- Edition du calendrier complet précisant les jours de collecte, les consignes de tri, le compostage et les renseignements sur les déchetteries.
- Elaboration d'articles pour le journal de le CCPS.
- Autocollants « STOP PUB » :
« Comment réduire nos déchets papiers »
- Flochage des camions avec l'extension des consignes de tri



2 - Actions de sensibilisation au tri, événements, visites

- Communication avec les habitants par la chargée de sensibilisation lors des refus de collecte effectués par la société Nicollin Holding Environnement.



- Communication autour du compostage en collaboration avec le CIVAM sur la déchetterie de Villevieille avec la possibilité pour les administrés de récupérer du compost.

En 2020, 2 journées ont été organisées :

- Samedi 7 mars 2020
- Samedi 5 décembre 2020

3 - Animations scolaires

En 2020, la CCPS a instauré les animations scolaires sur la collecte sélective.

Beaucoup d'interventions ont été annulées à cause de la crise sanitaire. Afin de respecter les gestes barrières et limiter l'exposition de l'agent et des enfants, un format court d'intervention a été choisi : **le tri des papiers**.

L'intervention dure 1h30 et s'appuie sur les supports pédagogiques de CITEO. Elle concerne les élèves du cycle 3 du CE2 au CM2 exclusivement.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les possibilités d'interventions réduites, notre ambassadrice du tri a pu réaliser les interventions suivantes :



Ecoles	Classes	Elèves
Aspères	2	50
Aujargues	1	26
Cannes et Clairan	1	28
Fontanès	1	28
Montmirat	2	50
Montpezat	1	29
Li Passeroun	1	29
Villevieille	2	47
TOTAL	11	287



11 classes
287 élèves
sensibilisés, soit 21 %
des 1 344 élèves
concernés sur le
territoire.



2 LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - Généralités

Le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Sommières est principalement en gestion déléguée. Seul le service déchetterie est assuré en semi-régie. En effet, les rotations des bennes sont effectuées par un prestataire ; le reste du service est assuré en interne.

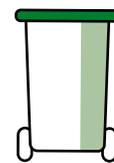
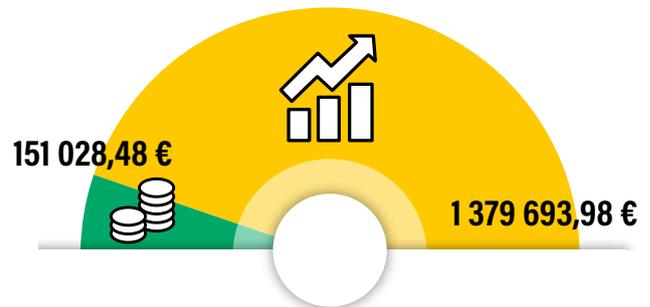
Le financement du service est assuré par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), les subventions (ADEME, Conseil Général du Gard...), les soutiens relatifs au tri sélectif et la revente de certains matériaux, le budget général de la Communauté de Communes.



2 - Détails des coûts

a - Les ordures ménagères

Les dépenses comprennent la collecte, l'incinération, la location-maintenance des bacs, le personnel.



TOTAL ordures ménagères

1 228 665,50 €



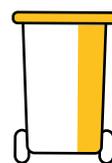
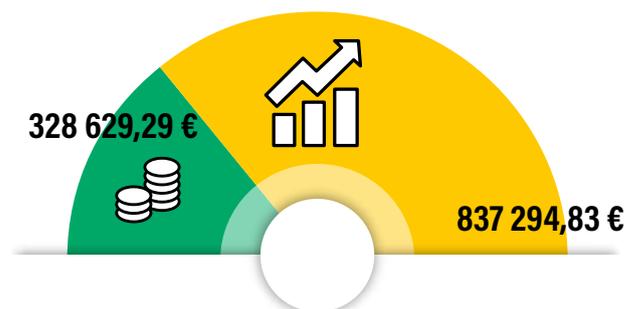
Coût à la tonne
(5 442 t.) :
225,77 €



Coût par habitant
(23 810 hab.) :
51,60 €

b - La collecte sélective

Les dépenses comprennent la collecte, le tri et le conditionnement des emballages, des journaux, magazines, du verre ; la location-maintenance des bacs, la communication, les frais relatifs aux véhicules, le personnel.



TOTAL collecte sélective

508 665,54 €



Coût à la tonne
(2 080 t.) :
244,55 €



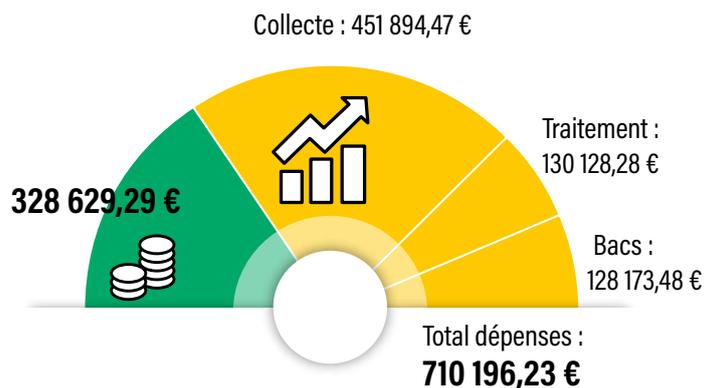
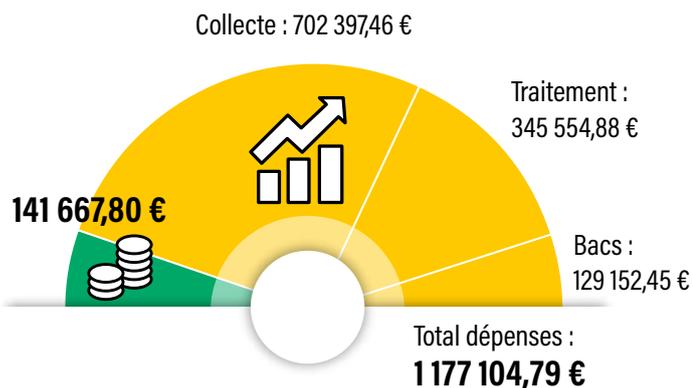
Coût par habitant
(23 810 hab.) :
21,36 €

3 - La redevance spéciale

Le calcul du coût de la redevance spéciale est le suivant :

$$\left[\begin{aligned} &(\text{Litrage collecté sur la période de facturation} \times \text{densité des ordures ménagères} \times \text{coût du service N-1}) \\ &+ \\ &(\text{Litrage collecté sur la période de facturation} \times \text{densité de la collecte sélective} \times \text{coût du service N-1}) \end{aligned} \right]$$

Le coût du service à la tonne est basé sur le coût de la location des bacs, la collecte et le traitement.



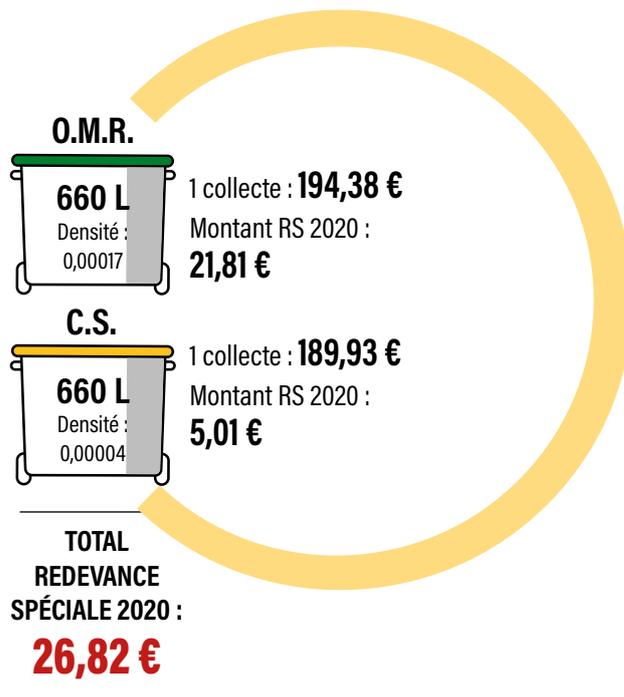
TON. €

Coût à la tonne
(5 442 t.) :
194,38 €



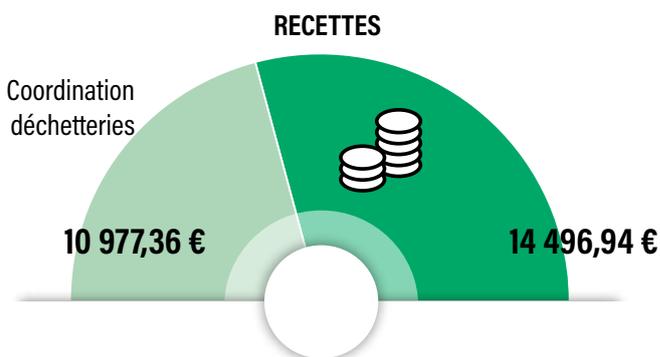
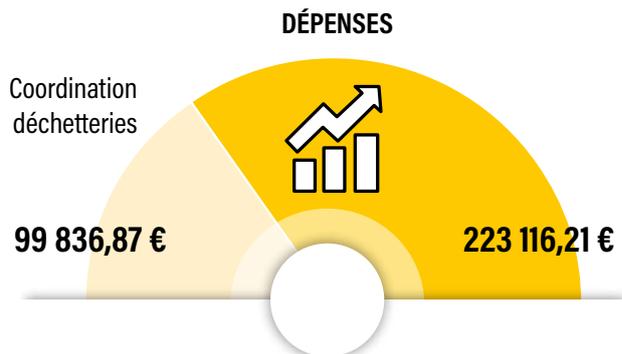
TON. €

Coût à la tonne
(2 080 t.) :
189,93 €



4 - Coûts des déchetteries

Déchetterie de CALVISSON



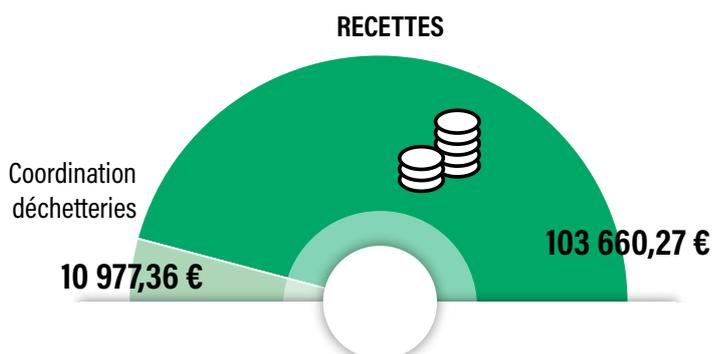
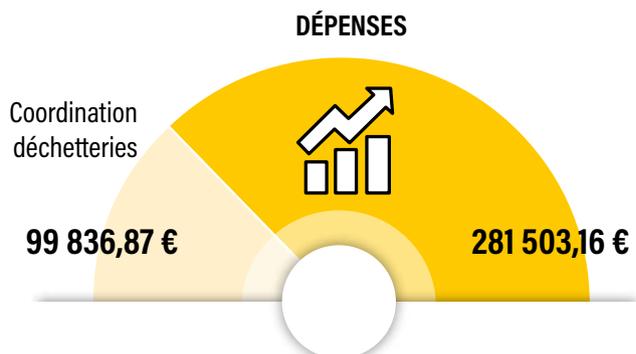
TOTAL Dechetterie Calvisson

297 478,78 €



Coût de fonctionnement à l'habitant
pour 7 981 utilisateurs :
37,27 €

Déchetterie de SOMMIÈRES



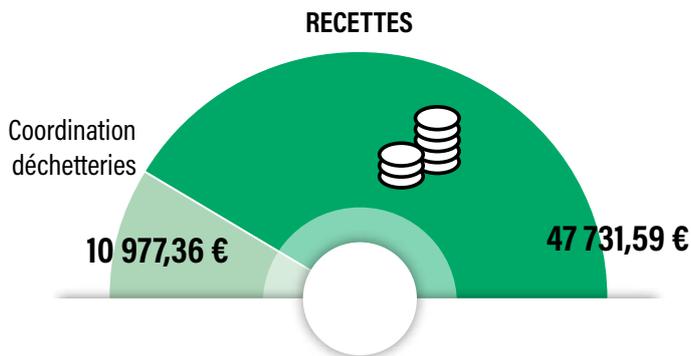
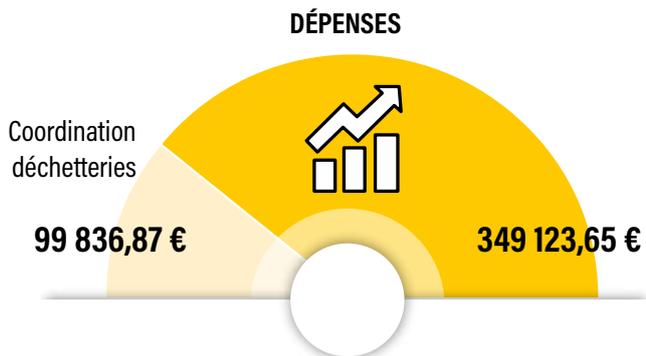
TOTAL Dechetterie Sommières

266 702,40 €



Coût de fonctionnement à l'habitant
pour 13 027 utilisateurs :
20,47 €

Déchetterie de VILLEVIEILLE



TOTAL Dechetterie Villevieille

390 251,57 €



Coût de fonctionnement à l'habitant
pour 5 443 utilisateurs :

71,70 €

Coût global par déchetterie

	 DEPENSES	 RECETTES
Déchetterie de SOMMIÈRES	281 503,16 €	103 660,27 €
Déchetterie de CALVISSON	223 116,21 €	14 496,94 €
Déchetterie de VILLEVIEILLE	349 123,65 €	47 731,59 €
Coordination déchetteries	299 510,60 €	32 932,07 €
TOTAL	1 153 253,62 €	198 820,87 €

TOTAL annuel 2020

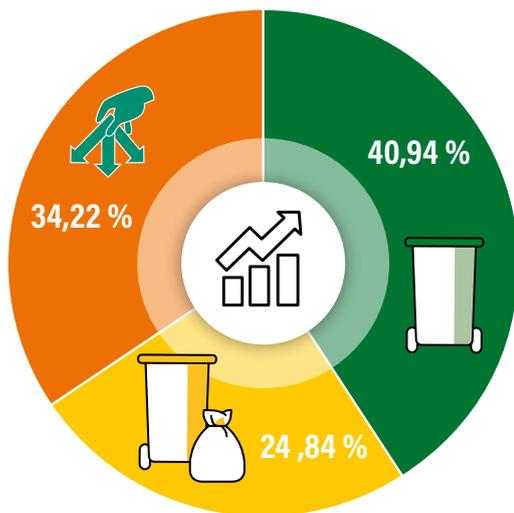
954 432,75 €



Coût de fonctionnement à l'habitant
pour 26 451 utilisateurs :

36,08 €

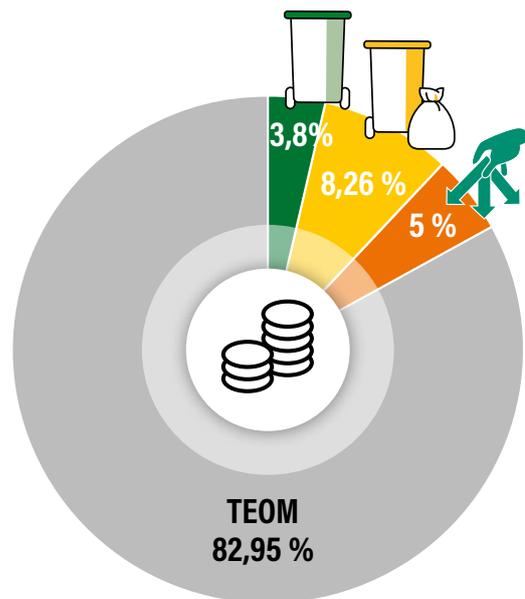
5 - Coût des Déchets Ménagers et Assimilés



- Ordures ménagères : 1 379 693,98 €
- Tri sélectif : 837 294,83 €
- Déchetteries : 1 153 253,62 €

TOTAL DÉPENSES :

3 370 242,43 €



- Ordures ménagères : 151 028,48 €
- Tri sélectif : 328 629,29 €
- Déchetteries : 198 820,87 €
- TEOM : 3 299 958,00 €

TOTAL RECETTES :

3 978 436,64 €



Communauté de communes
du Pays de Sommières
Parc d'activités de l'Arnède
55 rue des Epauettes
BP 52027 - 30252 Sommières cedex
Permanence téléphonique : 04 66 80 98 40
Standard déchet ménagers : 04 66 77 09 71
Mail : dechets@ccpaysdesommieres.fr

www.ccpaysdesommieres.fr